



**DATE : 24 avril 2013**

**Séance du Conseil Général  
sous la présidence de M. le Président  
Jean-Gabriel Meylan**

**CONSEIL GENERAL**

Présents : 28 Conseillers généraux            majorité = 15            Quorum atteint

Excusés : MM. Pierre-André Grandgirard et Dominique Torche.

L'assemblée peut se dérouler normalement.

**CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jean-Gabriel Meylan.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 19 décembre 2012
3. Comptes 2012
  - 3.1. Comptes de fonctionnement
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
  - 3.2. Comptes d'investissements
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
4. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation
5. Accueil extrascolaire
  - 5.1. Présentation du projet
  - 5.2. Présentation du règlement communal – approbation
  - 5.3. Budget de fonctionnement 2013 – approbation
  - 5.4. Budget des investissements 2013 et crédit de Fr. 12'500.- y relatif – approbation
6. Rapport de la commission de naturalisation
7. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2013
8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2013
9. Election d'un membre à la commission financière pour la période 2013-2016
10. Informations communales
11. Divers.

DATE : 24 avril 2013

M. le Président Jean-Gabriel Meylan salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillère et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette séance ordinaire du Conseil Général de Cugy.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 15 du 12 avril 2013, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

## **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JEAN-GABRIEL MEYLAN**

Une séance multi thème avec une partie relative aux comptes de fonctionnements et d'investissements qui démontrera une fois de plus ce qui a déjà été mis en évidence. L'effort fourni par le Conseil Communal afin de diminuer les charges pour lesquelles la maîtrise est en leurs mains, sont remerciés. L'augmentation linéaire au fil des ans des charges cantonales liées dont la maîtrise nous échappe et qui pénalisent au plus haut point nos comptes de fonctionnement. En comparatif, en 2012 par rapport à 2011, les charges liées ont augmenté de 5,50%. Cette situation, non unique à notre commune, nous empêche non seulement de planifier sereinement notre avenir, non seulement de devoir prendre des mesures d'impositions au niveau communal mais laisse aussi un arrière goût au sentiment d'impuissance. A quand la réaction de nos élus cantonaux et à quand la maîtrise des coûts au niveau cantonal ?

La diminution des recettes fiscales communales, impôts des personnes physiques d'environ Fr. 15'000.- alors que parallèlement le nombre de contribuables a augmenté de 39 unités. Est-ce que ce parallélisme est un mauvais présage par rapport aux nombreux locatifs qui doivent être construits dans notre commune.

La mise en place dans notre commune d'un accueil extrascolaire devant permettre à des enfants en âge de scolarité enfantine et primaire d'être pris en charge le matin, midi et après-midi hors du temps de classe. Cet accueil devrait répondre à court ou moyen terme aux besoins associés à une société perpétuellement en mouvement.

La commission de naturalisation dont nous aurons le plaisir d'en connaître un plus les activités qui s'y sont déroulées ces 2 dernières années. Une commission donnant l'impression de travailler dans l'ombre mais une commission d'une importance certaine à ne surtout pas minimiser puisqu'elle donne droit à des hommes d'autres origines d'obtenir la citoyenneté suisse et par là-même les droits et devoirs l'y incombant.

Le renouvellement de nos autorités législatives, présidence et vice-présidence, pouvant permettre à toutes les sensibilités représentées dans notre assemblée d'y jouer un rôle prépondérant. Pour info, une seconde séance intergroupes, c'est déroulée samedi dernier en présence des présidents ou représentants des dit-groupes. Ceci a permis un échange ouvert et convivial et de préparer au mieux la séance de ce soir.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 DECEMBRE 2012**

DATE : 24 avril 2013

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Il informe l'assemblée qu'il a reçu par mail, de M. P.-André Grandgirard, quelques corrections orthographiques de ce dernier. Il sera donc corrigé dans ce sens.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

**3.    COMPTES 2012**

**3.1. Compte de fonctionnement 2012**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan informe les Conseillers généraux que, comme mentionné dans le tractanda, ce sujet est débattu en débat organisé. Il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary relève qu'au vu des nombreux documents reçus et certainement du travail minutieux qui a pu être effectué grâce aux explications du rapport de gestion, elle se permet de rester très générale et à disposition pour des remarques ou des éventuelles questions.

Le compte de fonctionnement 2012 présente un déficit de Fr 62'102.74 sur un total de charges de 5'393'653.47. Des comptes de fonctionnement 2012 déficitaires étaient prévus et ne surprennent donc personne. Ils sont toutefois meilleurs que budgétisés pour un montant de 203'369.43 et ceci n'aurait pas été possible sans une gestion rigoureuse de tous les postes du ménage communal. Elle tient à remercier ses collègues pour l'attention toute particulière portée à une bonne maîtrise des coûts dans leur propre dicastère et à la boursière pour sa vigilance minutieuse !

Toutefois, plusieurs grands bémols sans grand pouvoir communal : la diminution de la masse fiscale des personnes physiques malgré l'augmentation de la démographie, ceci dû aux incidences des baisses d'impôts cantonales qui influent sur les baisses communales. L'augmentation de certaines charges liées. D'autre part, même si notre commune est encore gâtée contenu de sa grandeur et du nombre de personnes bénéficiant du service social, il est en augmentation et malheureusement, il ne va pas diminuer ces prochaines années. S'ajoute à cette problématique, une autre, où nous prévoyons un avenir encore plus sombre, c'est le poste des débiteurs douteux, d'où une augmentation de la réserve de Fr. 40'000.-. Le Conseil communal est et reste pourtant très vigilant, mais a peu de compétences quand il sait que pour le 80% des personnes débitrices nous recevons un acte de défaut de biens.

Malgré la hausse d'impôts votée en décembre dernier, qui rappelle-t-elle est prévue pour retrouver un équilibre budgétaire du ménage communal, et au vu de ses propos sur l'analyse des comptes 2012, le Conseil communal va continuer d'adopter une gestion stricte, en accord avec les besoins actuels. Il va continuer à s'en tenir aux priorités avec le souci d'une appréciation permanente de la situation et en tenant compte des éventuelles opportunités qui seront présentées. Elle reste, ainsi que la boursière, à disposition pour toutes questions ou remarques.

DATE : 24 avril 2013

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a examiné le compte de fonctionnement pour l'année 2012. Celui-ci présente un déficit de Fr. 62'102.74 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 265'472.17.

A première vue, le résultat est tout à fait satisfaisant et même bon. La commission a tout de même examiné en détail les comptes et a posé pas mal de questions au Conseil Communal et à son administratrice pour améliorer les connaissances de la commission financière.

Tout d'abord, la commission financière voudrait féliciter le Conseil Communal, qui sur tous les postes pour lesquels il a un pouvoir de décision, a serré la vis et a limité les dépenses au maximum. Plusieurs postes du budget n'ont pas été entièrement utilisés par souci d'économie.

Si le résultat est moins catastrophique que prévu, c'est grâce aux dépenses qui n'ont pas été effectuées durant l'année, comme par exemple la pose des modules scolaires.

Les dépenses liées restent bien sûr très élevées et une grande partie d'entre elles ont sensiblement augmenté.

C'est au chapitre des recettes que la commission financière se fait le plus de souci. En effet, les recettes fiscales sur le revenu ne cessent de diminuer alors que notre population augmente. Ceci est en partie dû à la diminution de l'impôt cantonal sur lequel est basé notre taux d'imposition communal.

Dans le même contexte, la commission constate que le poste « perte sur débiteurs » et « réserve pour débiteurs douteux » a explosé cette année. Elle demande au Conseil communal de rester vigilant à cet état de fait.

Au vu de la stagnation des rentrées fiscales, il ne faut pas croire que la situation financière de notre commune va s'améliorer rapidement, même en tenant compte de l'augmentation des impôts décidée en décembre. Aussi, nous sommes d'avis qu'il faut repenser les grandes options que nous avons au niveau de nos investissements et

1. Geler un agrandissement ou une rénovation importante de la salle communale, mais effectuer l'entretien nécessaire, par exemple chauffage, rideaux, fenêtres, tables.
2. Renoncer à construire une déchetterie intercommunale tant que le projet de la fusion des communes n'est pas abouti.
3. Surveiller de près l'évolution de nos effectifs scolaires et pour l'instant ne pas prévoir de se lancer seul dans la construction d'un complexe scolaire, mais au besoin, prévoir un ou deux modules comme cela a été décidé lors du budget 2012.
4. Utiliser au maximum les bonnes compétences de notre personnel communal pour effectuer l'entretien et la remise en état de nos bâtiments, matériel, chemins et places.

En conséquence, la commission financière pense que la commune est sur la bonne voie, si nous restons vigilants. Il est absolument nécessaire de maîtriser les dépenses et les investissements futurs.

Pour terminer, la commission financière remercie le Conseil Communal pour sa bonne gestion et sa bonne collaboration et invite les membres du Conseil Général à accepter le compte de fonctionnement 2012 et d'en donner décharge aux autorités responsables.

DATE : 24 avril 2013

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie M. Grandgirard et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jean-Marc Pillonel nous informe que le Groupe « Unité communale » propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les comptes de fonctionnement 2012 tels que présentés par le Conseil communal.

M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » tient à féliciter et remercier Mme Sylvia Bersier pour la présentation claire et détaillée du dossier remis à chaque conseiller général. Les comptes de fonctionnement 2012 bouclent sur un déficit de Fr. 62'102.74, soit une amélioration de Fr. 203'369.43 par rapport au budget prévu. Toutefois si l'on tient compte du compte passifs transitoires de Fr. 212'675.50, on constate que le budget est malheureusement très exact. Il adresse des félicitations et remerciements au Conseil Communal pour la gestion et le respect strict du budget accordé et recommande d'accepter ces comptes 2012 tels que présentés en espérant retrouver des chiffres positifs.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti socialiste » a pris connaissance des comptes de fonctionnement 2012. Il relève une bonne maîtrise des dépenses par rapport au budget sur les positions où la commune a un pouvoir de décision. Plus de contribuables ne signifie pas plus de recettes fiscales, ceci étant le reflet des écarts entre 2011 et 2012. Au vu du développement de la commune, cette tendance va-t-elle s'accroître ?

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie les intervenants et soumet ces comptes 2012 au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Les comptes de fonctionnement 2012 sont acceptés à l'unanimité.

### **3.2. Compte des investissements 2012**

Il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary précise également là aussi, les documents ont été joints à la convocation. Ce compte se boucle sur un excédent de charges de 572'720.55 pour un total de 727'771.45. Cet excédent de charges est dû au fait que tout n'a pas été réalisé en 2012. Elle remercie Mme Sylvia Bersier pour avoir élaboré le tableau du suivi des investissements qui permet une bonne vision globale de chaque investissement de son vote jusqu'à sa concrétisation.

Concernant l'évolution de la dette, au 31.12.2012, la dette nette par habitant s'élève à Fr. 4'031.80, soit une augmentation de Fr. 54.80 par rapport à 2011.

N'ayant pas encore les chiffres effectifs 2012, mais pour information, la dette nette de la commune au 31.12.2011 s'élevait à Fr. 3'977.- par habitant, celle du district de la Broye à Fr. 4'136.- et celle du canton à Fr. 2'846.-.

Depuis l'année 2005, la dette nette a augmenté de Fr. 488.80 par habitant. La population quant à elle a augmenté de 212 habitants en 7 ans. L'augmentation de la dette représente donc une moyenne par année de Fr. 69.80, ce qui n'est pas excessif au vu des grands investissements votés et effectués durant ces 7 dernières années (salle de sport, raccordement au GRAC Vesin, travaux épuration Cugy, PAL).

DATE : 24 avril 2013

De plus, nous voyons aussi des effets positifs depuis à savoir : augmentation du patrimoine, nous disposons de plus de liquidités et avons une capacité d'investissement en augmentation due en partie par un amortissement régulier de nos dettes depuis plusieurs années.

Avant de donner la parole aux conseillers généraux, elle remercie Mme Sylvia Bersier pour son travail, l'élaboration des documents et du rapport de gestion.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

#### Rapport de la commission financière

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a également examiné le compte des investissements pour l'année 2012. Celui-ci se solde par un excédent de charges de Fr. 572'720.55 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 748'800.--. Toutefois plusieurs postes n'ont pas été entièrement réalisés en 2012. La commission financière relève les points suivants :

#### Militaire

Concernant l'assainissement du stand de tir, la grande partie des factures n'est pas encore entrée.

#### Administration scolaire

Il reste au budget un montant de Fr. 50'000.- pour le mobilier scolaire en cas d'ouverture de nouvelles classes d'école dans les modules.

#### Routes communales

Un surcoût à hauteur de Fr. 66'955.10 pour la réfection de la route du Savua a été engendré en raison de la nature du sol.

#### Protection des eaux

La première étape de la mise en séparatif du Savua est terminée ; par contre les étapes suivantes sont en cours mais les montants budgétés semblent respectés.

La commission financière donne un préavis favorable pour l'acceptation des comptes d'investissements 2012 et remercie le Conseil communal.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie M. Grandgirard et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jean-Marc Pillonel nous informe que le Groupe « Unité communale » propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les comptes d'investissements 2012 tels que présentés par le Conseil communal.

M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » propose d'accepter les comptes d'investissements 2012 qui bouclent sur un excédent de charges de Fr. 572'720.55.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti socialiste » a pris connaissance du compte d'investissements 2012 et recommande son approbation.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie les intervenants et soumet ces comptes 2012 au vote.

DATE : 24 avril 2013

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Les comptes d'investissements 2012 sont acceptés à l'unanimité.

**4.    DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES – APPROBATION**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au président de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

Ce dernier nous informe que la Fiduciaire Jordan SA de Fribourg a révisé les comptes de notre commune durant les 6 dernières années à la satisfaction totale de la commune et de la commission financière. Selon la loi cantonale, nous avons l'obligation de nommer une nouvelle fiduciaire pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 3 nouvelles années. Cette tâche incombe à la commission financière de proposer une nouvelle fiduciaire. La commission financière a reçu plusieurs offres spontanées de différents bureaux du canton de Fribourg. 3 offres détaillées ont été demandées aux bureaux ci-après :

- Fiduservice SA de Fribourg            Fr.    5'000.- par année TVA et débours compris
- Fiduconsult SA de Fribourg          Fr.    5'500.- par année + la TVA
- Fiducom de Marly                        Fr.    5'800.- par année + TVA

Ces 3 bureaux exercent déjà leur activité dans de nombreuses communes du canton. Le cahier des charges édicté par le canton pour la révision des comptes des communes étant le même pour toutes les sociétés fiduciaire, la commission financière propose de nommer la fiduciaire Fiduservice SA de Fribourg comme réviseur de notre commune pour les 3 prochaines années pour le prix de Fr. 5'000.- tout compris. A noter que la Fiduciaire Jordan SA qui a révisé les comptes des 6 dernières années, nous coûtait Fr. 7'350.-.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie M. Grandgirard et donne la parole aux conseillers généraux.

La parole n'étant pas demandée, la proposition de l'organe de révision est soumise au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le bureau Fiduservice SA de Fribourg est nommé organe de révision des comptes de notre commune dès 2013.

**5.    ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole à Mme Marielle Corboz, conseillère communale responsable du dossier.

Mme Marielle Corboz nous présente en détail ce projet :

**5.1. Présentation du projet**

**5.2. Présentation du règlement communal – approbation**

**5.3. Budget de fonctionnement 2013 – approbation**

**5.4. Budget des investissements 2013 et crédit de Fr 12'500.- y relatif – approbation**

DATE : 24 avril 2013

La loi Cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) précise que l'accueil extrascolaire c'est :

But : garantir l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle à un coût financièrement accessible pour les parents.

Rôle des communes :

- procéder à l'évaluation des besoins
- couvrir les besoins par la création de structures ou une convention avec des structures existantes
- subventionner l'accueil des enfants domiciliés dans la commune

A ce sujet, la commune de Cugy a procédé à l'évaluation des besoins par une enquête menée en 2012. Le résultat a démontré que sur 65 familles ayant répondu aux questions sur les besoins de prise en charge extrascolaire, 25 familles représentant une totalité de 38 enfants étaient prêtes à inscrire leurs enfants dans une telle structure. Cela démontre des besoins évidents en places d'accueil extrascolaire.

Dès lors, le Conseil Communal a décidé, fin 2012, d'aller dans le sens de l'ouverture d'une structure d'accueil extrascolaire ou « Accueil » à la prochaine rentrée 2013/2014.

Un groupe de travail a été mis en place. Il est constitué de 6 mères de famille de Cugy et Vesin dont la conseillère communale en charge du dicastère de l'accueil extrafamilial. Toutes ces dames exercent une activité professionnelle. Elle relève que toutes ces dames ont travaillé bénévolement sur ce projet. Les documents ci-après ont été élaborés par ce groupe de travail :

- règlement communal
- règlement d'application
- charte de bonne conduite
- projet pédagogique
- cahier des charges du personnel
- barème dégressif, détermination prix coûtant, échelle des contributions
- budget de fonctionnement de l'Accueil
- budget de fonctionnement communal en rapport avec l'Accueil/ crédit d'investissement
- formulaire d'inscription

Elle profite de remercier toutes ces personnes pour l'énorme travail fourni.

Sont soumis à l'approbation du conseil général de ce soir :

1. Le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
2. Le budget de fonctionnement communal en rapport avec l'accueil extrascolaire pour 2013
3. Un crédit d'investissement de Fr. 12'500.00.

Si ces 3 objets sont acceptés, l'ouverture d'une structure d'accueil pourra voir le jour à la prochaine rentrée scolaire 2013/2014. La mise en place concrète du projet pourra avoir lieu dans la salle 2 de la salle polyvalente.



DATE : 24 avril 2013

Chaque conseiller a reçu le règlement communal de l'Accueil. C'est un règlement de portée générale. Il a été soumis aux services cantonaux et modifié selon les remarques apportées par ceux-ci.

Après l'approbation par le législatif, il sera définitivement adopté par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Ce règlement est complété par le règlement d'application de l'accueil extrascolaire de Cugy qui lui est adopté par le Conseil communal.

Elle nous donne quelques arguments en faveur de l'ouverture d'un accueil extrascolaire, à savoir :

- Réponse légale en adéquation avec les besoins
- Gestion directe et un contrôle de tout ce qui est financement
- Accompagnement et surveillance des enfants jusqu'à la fin de la scolarité primaire
- Cela donne une image dynamique et moderne de notre commune
- Nous bénéficions d'une subvention cantonale

Elle demande s'il y a des remarques au sujet du règlement ?

Ceci n'étant pas le cas, elle nous donne quelques informations au sujet du financement, à savoir :

Les subventions se composent comme suit :

→ Pour les parents : subvention communale pour les enfants domiciliés à Cugy établie sur la base d'un barème dégressif des contributions ainsi qu'une subvention Etat/employeurs pour les enfants en classe enfantine.

→ Pour la commune : subvention cantonale pour la première année d'ouverture, soit environ Fr. 21'000.- ; subvention de l'OFAS sur 3 ans à partir de l'ouverture, soit environ Fr. 15'000.- pour la première année.

Elle nous présente les différents tableaux des calculs des tarifs et subventions communales.

Concernant le budget de fonctionnement de l'accueil, il est équilibré.

Pour le budget de fonctionnement 2013 concernant la commune, il s'établit comme suit :

Charges

Subvention communale	Fr.	-540.00
----------------------	-----	---------

Produits

Loyer locaux	Fr.	1'200.00
Part aux frais administratifs	Fr.	<u>800.00</u>

<u>Résultat – bénéfice</u>	Fr.	1'460.00
----------------------------	-----	----------

=====

En ce qui concerne le budget d'investissement 2013, il s'établit comme suit :

Charges

Aménagement des locaux	Fr.	-11'500.00
Matériel informatique	Fr.	<u>-1'000.00</u>

<u>Résultat – perte</u>	Fr.	-12'500.00
-------------------------	-----	------------

=====

DATE : 24 avril 2013

A noter qu'en ce qui concerne les investissements pour Fr. 12'500.00 il n'y aura pas d'emprunt et ils seront compensés par la subvention que l'on recevra courant 2014. Le solde de cette dernière sera mis en réserve pour les futurs investissements.

A titre d'information, le budget de fonctionnement 2014 concernant la commune, est également présenté et il s'établit comme suit :

Charges

Subvention communale	Fr.	-1'400.00
----------------------	-----	-----------

Produits

Loyer locaux	Fr.	3'600.00
--------------	-----	----------

Part aux frais administratifs	Fr.	<u>2'400.00</u>
-------------------------------	-----	-----------------

<u>Résultat – bénéfice</u>	Fr.	4'600.00
----------------------------	-----	----------

=====

En ce qui concerne le budget d'investissement 2014, il s'établit comme suit :

Charges

Cours de formation de la responsable	Fr.	-3'500.00
--------------------------------------	-----	-----------

Produits

Subvention cantonale	Fr.	21'000.00
----------------------	-----	-----------

Subvention cant. formation responsable	Fr.	1'750.00
--	-----	----------

Subvention OFAS	Fr.	<u>15'000.00</u>
-----------------	-----	------------------

<u>Résultat – bénéfice</u>	Fr.	34'250.00
----------------------------	-----	-----------

=====

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie Mme Corboz pour ces informations et donne la parole au président de la commission financière pour son rapport concernant le crédit d'investissement.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière est favorable à la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 12'500.- pour l'aménagement du local prévu pour l'accueil extrascolaire qui devrait être opérationnel lors de la rentrée des écoles de l'automne 2013. Cette dépense consiste à aménager la salle no 2 de tables, de chaises et de matériel pour l'accueil de ces enfants en dehors des heures de classe.

Toutefois, avant de mettre en route ce nouveau service, il faut être sûr que suffisamment de familles de notre commune soient intéressées par ce service et inscrivent leurs enfants pour leur prise en charge.

La commission financière remercie le conseil communal de les tenir au courant de la suite qui sera donnée à ce dossier.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan le remercie et donne la parole aux conseillers généraux.

M. Benoît Rossier relève qu'en ce qui concerne la salle 2, c'est la seule salle dans la commune qui est un peu disponible pour les sociétés. Est-ce la meilleure solution ou n'y aurait-il pas un autre lieu à envisager, tout en sachant que nous n'avons pas beaucoup de locaux disponibles. Il y aurait peut-être le four communal qui pourrait être aménagé.

DATE : 24 avril 2013

Mme Corboz répond que le conseil communal a regardé la chose. En ce qui concerne le four, il est déjà occupé actuellement par les écoles. Le local lui-même, de par sa configuration, n'est pas le plus approprié pour cet accueil. Le choix de la salle 2 était sa proximité avec le terrain de foot, la place de jeux et l'école maternelle des castors. Le conseil communal, si le projet est accepté, va étudier ce problème et trouver des solutions pour tout le monde.

Plus de questions, M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet les trois objets en votation :

1<sup>ère</sup> votation : acceptation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire :

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire est accepté à l'unanimité.

2<sup>ème</sup> votation : acceptation du budget de fonctionnement 2013 :

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le budget de fonctionnement 2013 relatif à l'accueil extrascolaire est accepté à l'unanimité.

3<sup>ème</sup> votation : acceptation du budget des investissements 2013 et crédit de Fr. 12'500.- y relatif :

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le crédit d'investissement de Fr. 12'500.- relatif à l'accueil extrascolaire est accepté à l'unanimité.

## **6.    RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole à M. Alain Bürgy, conseiller communal.

M. Alain Bürgy nous informe que depuis sa mise en place en décembre 2008 puis son renouvellement en mai 2011, la commission de naturalisation s'est réunie à 6 reprises durant l'année 2011 et 1 fois en 2013. Elle a pris connaissance de 6 demandes de naturalisation reçues en 2011 et 3 reçues en 2012.

Après examen des dossiers, elle a auditionné ces personnes individuellement et suite à cet entretien, elle a rendu une décision pour chaque personne auditionnée.

Les dossiers ont ensuite été transmis au Conseil communal qui les a examinés et a statué sur l'octroi ou non du droit de cité communal.

Suite à cela, les dossiers sont transmis au Service cantonal des naturalisations, organe qui examine également ces dossiers avant de transmettre leur demande de délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation à l'Office fédéral des migrations (office des étrangers). Ce dernier effectue son examen et, s'il ne constate aucune lacune, il délivre l'autorisation fédérale de naturalisation.

Ensuite le Service cantonal des naturalisations prépare un projet de décret à l'intention du

DATE : 24 avril 2013

Conseil d'Etat. Une fois ce projet de décret adopté, il est transmis au Grand Conseil en vue de son adoption par les députés. L'adoption du décret de naturalisation par le Grand Conseil constitue l'octroi du droit de cité fribourgeois et l'acquisition de la nationalité Suisse. Ce décret est publié dans la Feuille officielle.

Après l'adoption du décret de naturalisation, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts organise, avec la collaboration du Service cantonal des naturalisations, la cérémonie de réception officielle.

A ce jour, sur les 9 demandes, seule une a abouti à l'octroi du droit de cité fribourgeois et l'acquisition de la nationalité Suisse ; il s'agit de

**M. James Alfred Bosworth, né le 16 février 1936 à Hastings (Royaume-Uni), domicilié à Ch. du Castel 5, à Cugy.**

Pour les autres dossiers :

- 4 demandes sont toujours en cours d'examen à Fribourg
- 1 demande a été refusée par le Service des naturalisations, la personne doit donc reprendre la procédure de demande
- 3 personnes seront auditionnées au mois de juin prochain

La commission se compose de :

- ❖ Mme Sandra Chuard présidente citoyenne
- ❖ Mme Séverine Berger conseillère générale
- ❖ M. Alain Bürgy conseiller communal
- ❖ M. Christophe Marchand citoyen
- ❖ M. Didier Mast citoyen
- ❖ Mme Sylvia Bersier secrétaire

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie M. Bürgy et donne la parole au conseil général.

Pas de questions, on passe au point

## **7. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2013**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole aux différents groupes pour des propositions.

Unité communale : M. Sylvain Egger propose, pour la présidence du Conseil Général 2013, M. Jacques Bersier.

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard : le groupe Unis pour Cugy ne propose pas de candidat pour la présidence du Conseil Général. Il prend note de la candidature de M. Jacques Bersier et ne donne pas de consigne de vote.

Parti socialiste : M. Jean-Denis Borgognon propose M. Jacques Bersier pour la présidence du Conseil Général.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet la candidature de M. Jacques Bersier à la Présidence du Conseil Général pour 2013 au vote.

**Vote :**

**Approbation : 24    Avis contraire : 0    Abstention : 4**

DATE : 24 avril 2013

**Monsieur Jacques Bersier est élu Président du Conseil Général pour 2013 par acclamations.**

M. Jacques Bersier remercie le Conseil Général pour la confiance témoignée et accepte avec plaisir le mandat qui lui est confié. Nous sommes dans la 3<sup>ème</sup> année du conseil général en pleine activités avec les différentes commissions. Cela veut dire qu'il y a du pain sur la planche. Cette année sera marquée par la dernière étape d'épuration, une fois ces travaux terminés, ce sera un grand soulagement pour notre commune car cet ouvrage dure depuis plus de 20 ans, période à laquelle il y a eu l'inauguration de la STEP. Il y a toujours des sujets d'actualité telles que fusion des communes, des écoles, déchetteries. Notre village va se voir agrandir de 5 immeubles ce qui va augmenter les élèves de notre école mais pas nécessairement nos rentrées fiscales. Notre commune bénéficie d'une bonne qualité de vie et la vie associative est très dynamique. Cette année plusieurs manifestations auront lieu, notamment : fête régionale de lutte suisse, fête cantonale des jeunes gymnastes sans compter toutes les fêtes qui ont lieu chaque année. L'année prochaine sera marquée par le tournoi Sekulic sur deux week-ends. Pour terminer, il remercie son prédécesseur Jean-Gabriel Meylan pour sa grande disponibilité et le travail accompli.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie M. Jacques Bersier pour ces paroles.

#### **8. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2013**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole aux différents groupes pour des propositions.

Unité communale : Mme Aurélie Haenni tient à rappeler ce soir, un processus qui a été discuté lors de la séance du Conseil Général de l'année dernière. En qualité de groupe majoritaire, le groupe Unité communale avait souhaité une alternance pour chaque groupe dans les présidences, ceci en respect des forces en présence et en tenant compte de la diversité des opinions qui est très importante. Par conséquent, le groupe Unité communal ne va pas changer d'avis et ne va que confirmer ce principe qui valait pour toute la législature. Dès lors, ils soutiendront une candidature du groupe « Unis pour Cugy » pour le poste de vice-président et invite ce groupe à proposer un ou une candidate pour ce poste. Cette démarche évite de se faire imposer un choix. Elle précise que leur groupe refuse à assumer deux présidences successives, cela par respect pour la pluralité du conseil. Le bon sens doit être le principal ingrédient dans une pareil démarche, le bon sens plutôt que la tactique s'il devait y en avoir une. Ils ne donnent donc pas de consigne de vote.

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard : il est unanimement accepté que l'élection à la vice-présidence du Conseil général prépare l'accession, l'année suivante, à la présidence dudit conseil. Au plus près de sa conscience, chaque conseiller général de notre groupe a pesé les avantages et inconvénients que représenteraient cet honneur et, il faut bien en convenir, cette charge. Pour des raisons qui sont propres à chacun, aucun d'entre nous n'a déclaré son intérêt pour la vice-présidence du Conseil général si bien que le groupe Unis pour Cugy ne présente pas de candidat pour cette élection.

D'aucun ont été échaudés par les camouflets infligés lors de précédentes élections, d'autres ne se sentent pas à la hauteur ou n'ont pas d'intérêt pour la fonction, d'autres enfin ont des priorités qu'il est impossible de concilier avec les exigences de ce mandat. Loin de refléter un manque d'intérêt, l'absence de candidat de notre groupe témoigne plutôt de la considération et du respect que nous avons pour les exigences de ce poste. En dehors de tous jeux de pouvoir et calculs politiques, nous souhaitons continuer à effectuer notre travail de membres du législatif communal comme nous le faisons depuis deux ans, en proposant des solutions constructives pour le bien des citoyens de Cugy et de Vesin.

DATE : 24 avril 2013

Parti socialiste : M. Jean-Denis Borgognon nous informe que leur groupe ne présentera personne et n'acceptera pas de vice-présidence du Conseil Général pour 2013.

N'ayant pas de candidats pour le poste de vice-président du Conseil Général pour 2013, M. le Président Jean-Gabriel Meylan propose un vote à bulletin secret, lequel est accepté par l'assemblée.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 28  
Bulletins rentrés : 28  
Bulletin blanc : 3  
Bulletin nul : 1  
Bulletins valables : 24  
Majorité absolue : 13

Résultat :

GRANDGIRARD Vincent	17 voix	majorité absolue
BERGER Thierry	1 voix	
BERSIER Fabrice	5 voix	
HAENNI Aurélie	1 voix	

**M. Vincent GRANDGIRARD est élu, avec 17 voix, à la majorité absolue.**

M. Vincent Grandgirard se dit flatté par l'honneur qui lui est faite de l'élire au premier tour de cette élection, sans même qu'il se soit porté candidat. Pour diverses raisons qu'il ne souhaite pas exposer ici et maintenant, il ne pense cependant pas être la personne recherchée et ne peut par conséquent pas accepter cette élection.

Du moment que M. Vincent Grandgirard a refusé sa nomination, le bureau du Conseil Général demande une interruption de séance de 10 minutes.

Reprise de la séance.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole aux différents groupes pour des propositions.

Unité communale : Mme Aurélie Haenni : leur groupe ne présente pas de candidat.

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard : ne change pas d'avis et ne présente pas de candidat.

Parti socialiste : M. Jean-Denis Borgognon : ne change pas d'avis et ne présente pas de candidat.

Comme auparavant, le vote aura lieu à bulletin secret.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 28

DATE : 24 avril 2013

Bulletins rentrés : 28  
Bulletin blanc : 3  
Bulletin nul : 0  
Bulletins valables : 25  
Majorité absolue : 13

Résultat :

LINIGER Samuel	15 voix	majorité absolue
BERGER Thierry	1 voix	
BERSIER Fabrice	9 voix	majorité relative

**M. Samuel LINIGER est élu, avec 15 voix, à la majorité absolue.**

M. Samuel Liniger remercie l'assemblée d'avoir voté pour lui mais ne peut pas accepter ce mandat.

**Est élu à la majorité relative avec 9 voix, M. Fabrice BERSIER.**

M. Fabrice Bersier remercie pour le soutien mais renonce à ce mandat.

**Dès lors, afin d'éviter un tournus sans fin, la place de vice-président restera vacante jusqu'à la prochaine séance.**

**9. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE 2013-2016**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan nous informe de la démission de M. Jacques Bersier de la commission financière, ce dernier ne désirant pas, comme Président du Conseil Général, cumuler les deux mandats. Il donne la parole aux différents groupes pour des propositions.

Unité communale : M. Jonathan Bersier : le groupe Unité communale propose, pour la commission financière, Mme Aurélie Haenni.

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard : leur groupe ne présente pas de candidat et soutien la candidature proposée.

Parti socialiste : M. Pascal Bersier : leur groupe soutien la candidature proposée.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet la candidature de Mme Aurélie Haenni à la commission financière au vote.

**Vote :**

**Approbation : 26    Avis contraire : 0    Abstention : 2**

**Madame Aurélie Haenni est élue à la commission financière par acclamations.**

**10. INFORMATIONS COMMUNALES**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

DATE : 24 avril 2013

M. Alain Bürgy

- Concernant le dossier de la pose de panneaux de restrictions de circulation en forêt, le dossier est toujours à Fribourg auprès du Service des Ponts et Chaussées pour préavis.
- Au sujet de la demande de Mme Currat, le dossier est actuellement auprès du Service des Ponts et Chaussées, service signalisation routière. Nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles. Un courrier de relance leur a été adressé récemment.

M. Bernard Grandgirard

- Concernant le dossier de l'immeuble à appartements protégés, suite à la dernière séance du Conseil général du 19.12.2012, trois points avaient été décidé d'être travaillés jusqu'à la séance d'aujourd'hui. Pour le PAD Pré du Château, une séance avec les responsables du SeCA a eu lieu le 18 décembre 2012 concernant le calcul de l'indice et la possibilité de sortir du périmètre d'implantation pour la construction, nous avons obtenu une réponse le 11 avril dernier. Cette réponse s'est fait attendre malgré maintes demandes écrites et téléphoniques auprès de ce service. Le Conseil Communal ne va pas tarder à mandater l'architecte, auteur du PAD, de préparer une modification de ce PAD laquelle devra être soumise au SeCA, respectivement au Service des biens culturels pour connaître leur décision par rapport à cet examen préalable. Un entretien est prévu avec le SBC en mai de cette année. L'entretien avec les propriétaires voisins, potentiels partenaires devrait suivre et est prévu au mois de juin 2013, dont devrait par la suite découler une modification de ce PAD, une mise à l'enquête de cette modification du PAD, ceci avant de pouvoir déposer un dossier de demande de construction. Cette modification sera toutefois sous réserve de l'entretien avec les vendeurs car cela signifie un changement au niveau du contrat. En ce qui concerne les conditions contractuelles, et plus particulièrement pour une prolongation du droit de réméré, un avenant sera établi devant notaire, ceci avec l'accord des vendeurs. Vu que le 3<sup>ème</sup> point était de prendre contact avec les vendeurs et compte tenu de la réponse tardive du SeCA, le contact sera pris dès que nous serons en possession de la proposition de l'architecte pour la modification du PAD et un projet d'implantation. De plus amples informations seront communiquées lors de la séance du Conseil Général du mois de septembre.
- Concernant la révision du PAL, la mise à l'enquête publique est terminée. Nous avons reçu 7 oppositions et 2 remarques, lesquelles ont été transmises à notre urbaniste qui va nous établir un rapport pour le début du mois de mai. La suite, sera l'entretien avec chaque opposant pour essayer de traiter ces oppositions, formuler un préavis et transmettre le dossier au SeCA pour la circulation du dossier au sein des départements du canton.
- En ce qui concerne le plan communal des énergies, l'état des lieux a été effectué. Nous devons maintenant établir le plan de mesure, travail actuellement en cours et effectué par la commission d'aménagement qui a la responsabilité de l'énergie. Ce plan de mesure sera bien entendu présenté au Conseil Général.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan précise que le point relatif aux appartements protégés devra figurer à l'ordre du jour de la séance du CG de septembre 2013.

M. Alexandre Vonlanthen

- Concernant le Corps des sapeurs-pompiers intercommunal, le commandant et son remplaçant ont été nommés et approuvés par la Préfecture. Il s'agit de M. Christian Bangerter d'Aumont comme commandant et M. Henri Rey de Ménières comme remplaçant.



DATE : 24 avril 2013

La commission intercommunale du feu est présidée par M. Denis Badoud de Nuvilly et le secrétariat et la comptabilité sont tenus par l'administration de Cugy représentée par Mme Sylvia Bersier.

L'état major s'est aussi constitué et a fait un gros travail sur la réorganisation par section. Pour l'instant les corps fonctionnent encore comme l'année passée mais à partir du 31 août prochain ils seront réunis sous la nouvelle formule.

- Au sujet de l'eau, il y a eu de gros travaux sur Vesin, à la route de Grandvaux (direction Aumont) au début mars. La commune a eu une grosse casse sur une conduite qui part depuis le réservoir inférieur direction la Léchère via les pistes militaires. Une conduite a cédé entre la route cantonale et le ruisseau de Grandvaux, ce qui n'a pas rendu la tâche facile pour trouver la fuite, car l'eau se répandait directement dans le ruisseau. Pour les recherches, nous avons dû faire appel à une société spécialisée, qui a pu localiser la portion de conduite qui fuyait. Au final, nous avons dû nous résigner à changer cette portion de conduite d'environ 100m car la fuite se trouvait à environ 8 à 9m de profond, sous un épais remblai, et il nous aurait été beaucoup plus coûteux de mettre un emplâtre sur une jambe de bois que de refaire une conduite neuve et profiter de contourner le remblai. Tout ceci à pris du temps, car nous avons dû faire appel à une entreprise spécialisée pour forer sous le ruisseau, mais heureusement un minimum de ménages ont été touchés. Bien entendu nous avons dû réagir rapidement, et c'est donc une réparation d'urgence qui apparaîtra dans les comptes l'année 2013. Ce montant sera compensé par un prélèvement à la réserve accumulée par les excédents de produits du chapitre de l'eau des années précédentes. Pour terminer, il relance un message concernant les fuites d'eau : Si vous constatez une fuite d'eau sur le domaine public, ou que vous ou un autre habitant de la commune à une grosse fuite à la maison, svp appelez le responsable du dicastère ! Le GRAC informe la commune dès qu'il y a une consommation inhabituelle sur notre secteur et nous nous mettons de suite en recherche d'un éventuel problème. Bien entendu, si nous disposons d'informations plus précises pour les recherches, nous économisons du temps et de l'argent !

#### M. Marc Fontaine

- Dans sa séance du 21.12.2011 le Conseil Général accordait un crédit d'investissement de Fr. 150'000.- pour l'assainissement des buttes de tir à Vesin. Les travaux ont été exécutés fin octobre, début novembre 2012 pour rendre les cibles aux tireurs début avril 2013. Les travaux ont pris un peu de retard, dû dans un premier temps par un complément d'enquête demandé par le SEn pour la dépollution, ce qui nous permet aujourd'hui d'utiliser l'eau de la source, et dans un deuxième temps, aux conditions météo. Aujourd'hui les travaux sont terminés mis à part la pose d'une plaque blindée derrière les cibles.

#### Mme Nadia Savary

- Concernant la séance du 3 juillet fixée en réserve, pour le Conseil Communal, elle n'aurait pas lieu d'être à moins que le bureau du CG ou les membres du CG désirent la maintenir, auquel cas, nous sommes bien entendu ouverts à la discussion tout en nous présentant un ordre du jour. Une réponse officielle du bureau peut nous être donnée au plus tard vers la fin mai.
- Pour ce qui est de la communication, c'est une demande qui émane de la dernière séance du CG. Après discussion avec le bureau, le Conseil Communal va répondre à la

DATE : 24 avril 2013

demande. Dès le 1<sup>er</sup> mai et ceci chaque mois, nous allons vous transmettre par courriel certaines informations. Puis, après un certain recul, nous ferons une analyse avec le bureau du bien-fondé de la démarche afin d'y apporter des éventuelles changements.

- Fusion : le Copil (comité de pilotage) a été constitué et est composé des syndics, les vice-syndics étant suppléants. L'ACF a mis à disposition des communes des personnes consultantes (chef de projet) et tout le support matériel nécessaire. Le vœu des cinq communes a toujours été de nommer une personne hors sérail communal comme chef de projet, nous avons donc accepté la proposition de l'ACF et choisi M. Yves Menoud comme consultant. Pour l'instant le calendrier a été établi. Il se présente comme suit :
- chaque commune a reçu un questionnaire sur la collecte des données qui est à remplir d'ici juin 2013
  - dès le mois de juin, il y aura la mise en place de 6 groupes de travail, dont chaque conseiller communal des communes en fera partie, selon leur dicastère. Il peut arriver qu'un conseiller communal soit dans deux groupes de travail et que deux conseillers communaux se trouvent dans le même groupe de travail.
  - un rapport de fusion sera élaboré et présenté aux conseils communaux début 2014
  - une séance d'information à la population est prévue au printemps 2014

- Employés communaux : suite à certaines remarques concernant le travail de MM. Pochon et Bersier, employés communaux, le Conseil Communal est prêt très concrètement à vous faire part de certains points. Vous constaterez que le CC n'a pas attendu certaines de vos remarques pour être sensible à être le plus efficient possible en lieu et regard à nos finances. En effet, depuis 2006, les employés se devaient de compléter chaque mois une grille en y apportant leurs heures effectuées dans chacun des dicastères. Malheureusement, avec certaines mouvances durant quelques années (arrêt maladie, deux départs et deux arrivées, taux de EPT changeants, mandats de tiers), il était difficile d'obtenir une analyse concrète. Mais depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, la situation s'étant stabilisée, nous pouvons vous apporter ce soir les informations souhaitées.

- deux employés, Jean-Luc et Martial représentant l'équivalent de 1,9EPT :  
100% Jean-Luc et 90% Martial
- est compris dans le taux de Martial Bersier, les heures de déchetterie, de déneigement et de travaux au cimetière (20,31%) qu'il effectuait déjà avant son engagement
- s'ajoute encore le mandat de tiers pour la Step qui se monte en 2012 à 25,81%

En conclusion, en retranchant 20,31% et 25,81% des 190%, on arrive à un total de 143,88%. Le conseil communal pense qu'une commune de cette taille peut se targuer de ce taux en comparaison de leur cahier des charges et ne peut que louer les compétences de nos deux employés qu'elle profite de remercier. De plus, vous le savez tout comme nous, les habitants sont contents de leur travail et elle rappelle que de par leurs multiples compétences, ils effectuent des travaux qui nous permettent de ne pas solliciter des entreprises ce qui nous permet des économies pas négligeables et nos finances les remercient aussi.

- Suisse bouge : c'est un concept mis sur pied depuis quelques années dans toute la Suisse. Cugy s'y est associé depuis le début et nous vous encourageons à y participer. Plusieurs activités par soir vous sont proposées, pour tous les âges et pour tous les niveaux, seul, en famille ou en groupe. Elles se déroulent à Estavayer et durent du 29 avril au 3 mai. Il y a une sorte de défis entre la ville d'Estavayer et plusieurs communes de la Broye : qui participe avec le plus grand nombre d'habitants ? La Ville ou l'ensemble des autres communes ? Des feuilles sont à disposition des personnes présentes.

Pas de questions, M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie le conseil communal pour leurs infos et communications et lègue au futur président du Conseil Général de définir la nécessité de la séance du 3 juillet.

DATE : 24 avril 2013

## **11. DIVERS**

La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Fabrice Bersier demande, en ce qui concerne la zone d'exploitation de gravier « Les Vernettes », située à la sortie de Cugy contre Payerne, si le dossier est actuel ou est-il prévu de le rouvrir ? Il serait non négligeable de revoir ce dossier par rapport à des recettes qui pourraient être bénéfiques pour notre commune, sachant que le manque de matière première dans notre région, dans le canton de Fribourg, voir en Suisse de matériaux de construction et que la Broye bouge, question construction, transport de gravier, il serait judicieux d'utiliser à profit cette zone et il aimerait bien savoir où en est ce dossier.

M. Bernard Grandgirard répond que le dossier de la gravière « Les Vernettes » est actuellement fermé. Le Conseil Communal va rouvrir ce dossier et se préoccuper de cette affaire afin de donner de plus amples informations lors de la prochaine séance du CG.

M. Jacques Bersier nous informe qu'en date du 12 mars 2013, il a reçu un courrier de M. Marcel Grandgirard demandant la révision du règlement de l'impôt sur les chiens. Il trouve juste et équitable qu'une personne, quelle qu'elle soit paie pour ce qu'elle a et non pour ce qu'elle n'a pas en sa possession. Il s'agit de l'article 11 du règlement qui s'intitule comme suit :

- « <sup>1</sup>La commune prélève un impôt sur les chiens, exigé de tout détenteur de chiens (personne physique ou morale) domicilié dans la commune.  
<sup>2</sup>La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet.  
<sup>3</sup>L'impôt est facturé dans le délai de trois mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.  
<sup>4</sup>La banque de données ANIS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt. »

La modification demandée serait que l'impôt soit perçu au prorata par rapport aux mois d'acquisition du chien. Pour donner suite à cette requête, M. Jacques Bersier demande au Conseil Général s'il est d'accord de donner mandat au Conseil Communal d'étudier la modification du présent règlement.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie M. Bersier et rappelle que la taxe, actuellement de Fr. 100.-, passera à Fr. 60.- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il soumet la proposition de mandater le conseil communal pour étudier la modification du règlement actuel et de proposer des variantes ou la solution actuelle, au vote.

### **Vote :**

**Approbation : 17    Avis contraire : 3    Abstention : 5**

Cette proposition d'entrée en matière est acceptée par 17 voix. Le Conseil communal est dès lors mandaté pour étudier la modification du règlement des chiens dans un délai d'une année.

M. Jean-Denis Borgognon demande où en est le dossier concernant la remise en état de la banquette le long de la route de la Léchère et demande également où en est la réparation de la cloche de l'école de Vesin qui ne fonctionne plus depuis plus d'un an.

DATE : 24 avril 2013

Mme Nadia Savary répond qu'en ce qui concerne la cloche de Vesin, plusieurs contacts et courriers ont été échangés avec l'entreprise qui est mandatée pour la réparation. Par malchance, il y a très peu d'entreprise qui effectue ce genre de réparation et nous ne pouvons plus changer d'entreprise car les prix ont été négociés. Le Conseil communal suit de très près ce dossier.

Pour ce qui est du dossier de construction des villas jumelées de la Léchère, M. Bernard Grandgirard répond que ce dossier se trouve dans les mains de la Préfecture. Après un récent contact téléphonique, cette semaine, avec le Préfet, ce dernier n'est pas très positif concernant l'issue du règlement de ce point concernant la route et son équipement. Ce dossier va probablement être retransmis aux services de l'état qui devront prendre position.

Plus de question, M. le Président Jean-Gabriel Meylan nous fait part qu'après une année de présidence du CG, une année qui se termine, une année dont il a l'impression que le commencement et la fin n'ont fait qu'un tellement le temps s'est écoulé avec rapidité, une année à la vitesse de l'éclair. Une année où le mandat des tâches qui lui ont été confiées lui ont donné une très grande satisfaction. Satisfaction de pouvoir servir au mieux les intérêts de notre commune, satisfaction d'avoir fait un peu plus connaissance des personnes composant cette assemblée et satisfaction d'avoir, si ce n'est une complète connaissance des dossier, mais dans tous les cas d'en avoir une connaissance et une compréhension approfondie qui lui aura permis de transmettre une opinion qu'il espère constructive. Une activité prenante non dans le sens des heures investies mais plus dans la plus value que chaque conseiller est censé apporter. Un challenge qu'il espère avoir relevé. Merci de la confiance et bonne chance à M. Jacques Bersier pour l'année à venir. Il donne la parole à Mme Nadia Savary, syndique :

Au nom de l'ensemble du CC, elle lui adresse ces quelques mots :

*« Comme nous le savons tous, tu es encore, pour quelques minutes, Président du CG de notre commune. De par ta personnalité, tu t'es mis à disposition et tu as été unanimement élu il y a une année pour ce mandat. Une année, cela passe si vite....cela ne doit pas être si facile...mais grâce à ta disponibilité, tes idées, ton ouverture d'esprit, ton écoute, sans oublier tes compétences, tu as su insuffler une certaine légèreté et compréhension qui nous a fait du bien. Je peux dire sans autre ce soir que tu as rempli ton mandat avec doigté et un engagement sans failles. Toute ta personnalité et aussi ta connaissance des différents mandats politiques ont permis des débats dans une ambiance saine qui a régné tout au long de ta Présidence. J'espère que cette année te laissera le souvenir d'une expérience riche et qu'elle t'a permise de te rendre compte du travail de gestion communale et régionale que nous vivons tous les jours, même si je sais que tu étais déjà très au fait de notre mandat exécutif et de tout ce qui s'en découle. Cher Jean-Gabriel, reçois toute notre gratitude et notre reconnaissance pour cette année écoulée et ton engagement et ta collaboration en tant que Président du CG. J'aimerais aussi féliciter Jacquy Bersier pour son élection et nous nous réjouissons de collaborer avec lui.*

*Petit premier mandat sympa pour Jacquy, une invitation pour samedi à la réception des nouveaux citoyens. »*

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie les participants à cette assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 00.

DATE : 24 avril 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Gabriel Meylan

Sylvia Bersier